

*Date de dépôt : 6 janvier 2021*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 5 335 000 francs pour des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire – 4<sup>e</sup> et dernière étape : réalisation du tronçon frontière – passerelle des Bis**

### **Rapport de M. Christian Flury**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sous les présidences de M. Olivier Cerutti (présentation et questions), puis de M. Rémy Pagani (procédure de vote), la commission des travaux a examiné ce projet de loi de crédit d'investissement lors de sa séance du 15 décembre 2020.

M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements du département des finances, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission qui les remercie de leur précieuse contribution.

La commission remercie M<sup>me</sup> Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

### **En préambule**

Ce projet de loi d'investissement qui vous est soumis concerne la quatrième et dernière étape de renaturation de l'Aire, travaux qui ont débuté en 2002 et qui ont précédemment fait l'objet des lois d'investissement suivantes : L 8490, L 9522 et L 10827.

L'ensemble de ces travaux visent à « domestiquer » l'Aire en la libérant de son horrible canal, lui donner de l'espace afin qu'elle puisse inonder des

terres de manière contrôlée, redonner des espaces naturels à la biodiversité et, surtout, préserver les zones bâties d'être inondées.

Relevons que les travaux de renaturation de l'Aire ont été couronnés de plusieurs prix attribués tant que le plan suisse qu'euro péen, de belles reconnaissances de leur qualité environnementale.

Enfin, ce quatrième projet de renaturation de l'Aire s'inscrit dans la continuité de divers projets réalisés ou encore en évaluation dans le canton, dans le cadre d'une politique menée depuis plus de 20 ans.

Sous son angle financier, le projet de loi qui vous est soumis se décompose comme suit :

- Constructions et terrains	3 361 000.- fr.
- Honoraires, essais, analyses	909 000.- fr.
- TVA (.7%)	329 000.- fr.
- Renchérissement	226 000.- fr.
- Divers et imprévus	241 000.- fr.
- Acquisition de terrains	<u>269 000.- fr.</u>
<b>Total</b>	<b>5 335 000.- fr.</b>

## Présentation du projet de loi

*La commission reçoit : M<sup>me</sup> Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe au DT, M. Alexandre Wisard, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), DT, et M. Francis Delavy, chargé de projets au SLRP, DT*

M. Wisard explique que le linéaire de cours d'eau sur lequel ils souhaitent intervenir est d'environ 1 km. La renaturation de l'Aire est un projet assez particulier en Suisse : il a été lancé en 2000, avec un mandat d'études parallèles. 4 groupements ont réfléchi à la manière de revitaliser la rivière. Au terme de cela, en 2001, le groupement Superpositions gagna le mandat.

C'est une association de mandataires pluridisciplinaire et pluricantonale : les leaders sont les architectes du bureau Descombes Rampini, les ingénieurs sont vaudois (B+C Ingénieurs) et les environnementalistes viennent du Jura (BIOTEC). Ce projet totalise un linéaire d'environ 4 km, part du pont du Centenaire et s'arrête à la frontière avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois. La renaturation de l'Aire est un exemple pratique d'application du développement durable à l'échelle locale. Ils l'appliquent selon trois volets :

le premier, économique, vise à protéger les biens et les personnes contre les crues qui peuvent survenir une fois par siècle.

Les trois premières étapes de travaux ont permis de sécuriser l'ensemble du bassin versant contre les crues. Il y a un aspect qu'ils ne maîtrisent pas : le fonctionnement de la rivière côté France, c'est pourquoi ils doivent garantir la robustesse du système de protection. En cette année de pandémie, il s'agit aussi de soutenir les entreprises genevoises de génie civil, qui sont particulièrement en difficulté. Elles se plaignent que les chantiers publics ne démarrent pas et enjoignent les administrations à relancer la machine économique via les chantiers publics.

Le deuxième volet est social : l'objectif est d'accueillir la population riveraine en croissance dans un espace public de qualité. A proximité de l'Aire, il y a le grand projet des Cherpines, qui devrait accueillir 10 000 habitants. Des espaces publics sont prévus au sein de cet aménagement, et la promenade de l'Aire en fait partie.

Enfin, pour le volet environnemental : ils ont le souci de favoriser la biodiversité et de rétablir le charriage et la dynamique de la rivière.

M. Delavy rappelle l'historique du projet. Trois phases ont déjà été réalisées : le tronçon pilote en aval, du côté de Lancy et Onex, entre le pont du Centenaire et le pont des Marais. A la fin de ce chantier, il y a eu les inondations de Lully le 14 novembre 2002. 700 habitants ont été inondés durant ces fortes pluies. Lors de la 2<sup>e</sup> étape, en 2007-2008, ils ont réalisé une ceinture protégeant le village de Lully des eaux de ruissellement. Après cela, ils sont revenus sur la partie en aval pour la 3<sup>e</sup> étape (2013-2016), avec un grand dispositif de protection : une zone d'expansion de crue de 300 000 m<sup>3</sup> de capacité qui protège la zone du PAV.

La dernière étape est maintenant de travailler pour réaliser les objectifs évoqués par M. Wisard. Lors de la 3<sup>e</sup> étape, ils ont transformé le canal de l'Aire en promenade et en espace public de qualité, tout en conservant les ouvrages historiques. Ils ont construit une rivière avec un dispositif particulier, en forme de losange, qu'ils souhaitent renouveler dans la 4<sup>e</sup> étape. Cela crée des obstacles à la rivière, qui va façonner son propre lit. Cela a permis de passer d'un canal à une plaine alluviale.

Dans la zone de la 4<sup>e</sup> étape, la rivière est actuellement figée, offrant peu de diversité. Cette construction a néanmoins parfaitement répondu aux objectifs de l'époque, à savoir la protection contre les inondations. En amont de ce secteur, il y a une cassure dans la pente. Un dépotoir, créé à l'époque pour bloquer le phénomène de charriage, va être détruit durant la 4<sup>e</sup> étape. Le

pont de Certoux est un ouvrage remarquable de 130 à 140 ans d'âge et il sera conservé.

Ce projet a pu être réalisé dans des espaces dont l'Etat était majoritairement propriétaire. L'impact sur le foncier agricole et en bois et forêts a été réduit au strict minimum (4000 m<sup>2</sup>). Le but de la renaturation est de donner de l'espace vital à la rivière. Cela diminue les hauteurs d'eau lors des crues et constitue un magnifique corridor biologique pour la faune et la flore. Ils vont créer une rampe en amont du secteur. En rive gauche, il y a déjà une zone d'expansion de crue très importante et, en rive droite, ils ont édifié une diguette entre la zone agricole et la zone à bâtir.

Aujourd'hui, ils sont capables de recueillir les eaux de débordement provenant de la France, mais la rampe servira à garantir les conditions de départ du système de gestion des crues rares. Dans ce secteur, il y a un pipeline qui passe sous le canal de l'Aire et qui doit être conservé. Pour cela, ils doivent aussi créer une rampe qui permet de faire passer les eaux en toute sécurité. C'est un ouvrage relativement lourd et peu diversifié. Des diguettes doivent aussi être édifiées. Au niveau social, ils réitèrent le principe qu'ils appliquent sur tous les cours d'eau du canton : une rive est dédiée à la promenade pour rendre l'autre rive à la nature. Une placette sera créée en amont, et une en aval. Une passerelle piétonne sera aussi installée. Des arbres seront replantés. Concernant l'aspect environnemental, l'espace vital à la rivière sera élargi de 35 à 50 mètres. Ils vont rétablir le charriage naturel.

Une nouveauté est intervenue entre le dépôt du projet de loi et son traitement : les associations locales et les riverains leur ont demandé de préserver au maximum les arbres existants. Ils vont ainsi en conserver le plus possible tout en maintenant les objectifs du projet.

En rive gauche, il y a des arbres presque morts, mais qui ont un intérêt biologique et paysager. Ils vont laisser des îlots d'arbres existants à certains endroits. Un gestionnaire de forêt préfère habituellement couper tous les arbres pour avoir une gestion facilitée, mais ils ont écouté les demandes de la population riveraine et des milieux associatifs.

Le service s'est concerté avec d'autres offices cantonaux (patrimoine, aménagement, agriculture, nature). Depuis 2002, ils ont un groupe d'accompagnement comprenant des associations environnementales et agricoles, les communes, un groupement agricole local et l'association Vivre à Lully. Pour ce dernier projet, ils travaillent avec des associations riveraines du vallon de l'Aire. Ils ont modifié le dossier d'autorisation de construire en avril 2020 pour prendre en compte leurs demandes. Cela est selon lui bénéfique pour le projet, qui s'avère meilleur que celui déposé en 2019.

Depuis la modification de la loi sur les eaux en 1997, ils ont l'obligation de proposer un programme de renaturation des cours d'eau à chaque législature. Celui-ci est le 6<sup>e</sup>, adopté par le Grand Conseil en octobre 2019. Dans le cadre du projet de renaturation de l'Aire, ils sont en partenariat avec le Grand Genève, avec un contrat de territoire de l'espace naturel sensible (CTENS) signé en août 2019.

Ce projet a été développé en étroite collaboration avec le plan directeur cantonal 2030. Il est inscrit dans les plans directeurs communaux de Perly-Certoux et de Bernex. Concernant le financement, il est prévu 5 335 000 francs pour l'investissement (béton armé, reprise du pont de Certoux, passerelle), et 6 110 000 francs pour le fonctionnement, soit un total de 11 445 000 francs. Ils devraient obtenir une subvention de l'Office fédéral de l'environnement à hauteur de 50%. C'est une estimation pessimiste : ils sont en cours de négociation. Il y a aussi des demandes de participations communales : l'entretien des rivières revient normalement aux communes, qui sont sur place et qui possèdent quelques parcelles foncières qu'elles mettent à disposition.

### **Questions des commissaires**

Une députée (Ve) remercie les invités et salue leur réponse aux demandes des riverains. Elle évoque le rapport sur la qualité des eaux mentionné dans l'exposé des motifs, qui indique que l'état de santé de l'Aire est insatisfaisant, à cause des pollutions liées à l'agriculture et aux eaux usées domestiques. Elle demande ce qu'il en est aujourd'hui, notamment si la baignade pour le public est envisagée, et si la qualité de l'eau est un aspect abordé dans le cadre du CTENS.

M. Wisard répond que la qualité des eaux est en effet mauvaise. Ce n'est pas vraiment la faute de l'agriculture : le maraîchage a fait de gros efforts en termes d'usage de phytosanitaires, et il y a de l'agriculture hors sol qui n'a aucun rejet dans la rivière. Ce problème vient essentiellement des eaux usées domestiques. Les Français ont pris du retard par rapport à cela en raison de l'urbanisation très rapide de cette zone : ils ont un réseau ancien et doivent encore s'équiper. En Suisse aussi, il y a des problèmes de raccordement : il y a des quartiers où les eaux usées arrivent dans la rivière et les eaux du toit dans la station d'épuration. Il y a un gros travail à faire au niveau de l'assainissement des eaux. Pour ce qui est des débits, il faut travailler au niveau de la région pour savoir si, en France, on va continuer à prélever l'eau potable dans les sources, ce qui fait qu'il n'y a plus beaucoup d'eau en été à la frontière. La solution pourrait être d'alimenter ces territoires français avec l'eau du Léman. Indépendamment de cela, le travail de renaturation fait

augmenter la perméabilité du lit du cours d'eau et les échanges avec les nappes superficielles d'accompagnement. Le béton empêche actuellement que les eaux rentrent dans la rivière. Concernant la baignade, elle était interdite jusqu'en 2005 pour des raisons sanitaires. Un travail d'assainissement a été fait, ce qui a permis d'ouvrir également la pêche. La baignade n'est plus interdite, mais la qualité sanitaire n'est actuellement pas satisfaisante. Pour l'administration, ce serait un échec d'interdire à nouveau la baignade après 15 ans. La qualité sanitaire des eaux est contrôlée régulièrement, et s'il y avait un problème majeur, la baignade serait évidemment à nouveau interdite. Quant au CTENS, ils sont en discussion avec les communautés de communes françaises. La dynamique transfrontalière a baissé ces dix dernières années. Il y a eu beaucoup de changements aussi bien parmi les élus français que parmi les élus suisses. Il faudrait relancer cette dynamique. Les outils et les contacts sont là, mais cela n'a pas beaucoup bougé durant ces dernières années.

Un député (PDC) demande s'il est prévu que les Français procèdent également à des travaux d'aménagement du cours d'eau. Par ailleurs, M. Delavy a parlé de béton ; il demande si cela concerne essentiellement la démolition du lit de la rivière ou si d'autres ouvrages en béton sont prévus.

M. Wisard répond que la mairie de Saint-Julien avait lancé un concours il y a un peu moins de dix ans pour réaliser un projet similaire à ce qui s'est fait en Suisse. Le changement de mairie a mis ce projet en pause. La nouvelle équipe en place depuis les élections communales récentes en France semble vouloir relancer ce dossier afin d'avoir un aménagement cohérent des deux côtés de la frontière.

M. Delavy explique, au sujet des investissements, qu'ils vont plus démolir de béton qu'en construire. Néanmoins, au début des rampes, ils doivent maçonner les blocs pour garantir leur position et leur tenue dans le temps, mais le gros des rampes ce sont des enrochements mis dans la rivière. Ces blocs et la passerelle sont dans les investissements. Il y a aussi la reprise du pont de Certoux : c'est un travail de génie civil avec des micropieux et la rénovation des culées. Au niveau des chemins, ils vont rénover, mais modestement, afin de conserver le côté bucolique de la promenade actuelle. Tout cela fait que le montant s'élève à quelques millions de francs.

A une députée (S) qui demande si d'autres projets de renaturation sont prévus prochainement et, de plus, qui demande comment les élus peuvent activer la dynamique demandée par les entreprises, M. Wisard répond qu'ils ont beaucoup de projets prévus : la 2<sup>e</sup> étape des travaux du Foron à l'amont de Puplinge (premier semestre 2021), sécuriser l'usine Firmenich contre les crues du Rhône et de l'Allondon, des travaux sur la Drize, sur la Seymaz, et

sur le lac au quai de Coligny. Pour les soutenir, les élus peuvent voter les budgets puis venir aux inaugurations, afin de voir ce qui est fait avec les crédits.

Un député (MCG) demande si le projet d'envoyer les eaux usées de Saint-Julien sur une station d'épuration suisse a été réalisé. De plus, il se dit sceptique quant au plan régional avec la France, car il y a souvent beaucoup de belles intentions, mais peu de concrétisations.

M. Wisard explique que le gros du problème jusqu'en 2000 était qu'il y avait une station d'épuration à Saint-Julien qui traitait les eaux de toute l'agglomération de Saint-Julien et de l'hôpital. Ces eaux mal épurées se déversaient dans la rivière et s'écoulaient dans un canal sans échange. A la hauteur de Confignon, une autre station d'épuration se déversait dans la rivière, c'est pourquoi l'eau était de mauvaise qualité. En 2000, un financement croisé Genève-France a eu lieu pour reprendre les eaux brutes des stations de Saint-Julien et de Confignon, les faire passer sous le Rhône jusqu'à la station d'épuration d'Aire. Aujourd'hui, les eaux usées de ces deux usines sont traitées à Genève dans une station moderne qui peut les traiter. Seulement, il y a maintenant de nouveau des soucis de qualité des eaux à cause de l'immense urbanisation à Saint-Julien. La collaboration franco-suisse fonctionne bien. Sur les travaux du Foron à Puplinge, le travail est à 50% suisse et 50% français. De même au bassin du Marquet-Gobé-Vengeron, Genève a participé à des bassins de retenue des eaux sur France et, à Collex-Bossy, un bassin sur Suisse a été payé à 70-80% par les Français. S'il y a un domaine où la collaboration franco-suisse fonctionne bien, c'est celui de l'eau, car elle doit inévitablement être gérée. Cependant, en général, Genève ne participe à l'assainissement des eaux usées côté français, et la France ne participe pas à la renaturation côté suisse. Sur la sécurité et la gestion des eaux, ils sont partenaires à part entière.

Ce même député (MCG) estime que l'on pourrait insister davantage sur la France, sachant qu'on leur verse des centaines de millions par année.

Un autre député (MCG) félicite les invités et leurs services pour ce projet de renaturation. Il fait remarquer que, si l'eau qui arrive dans le canton n'est pas de bonne qualité, ils ne peuvent pas faire grand-chose et il demande si la région bénéficie de fonds fédéraux via les projets d'agglomération pour s'occuper de la qualité de l'eau.

M. Wisard répond que, à sa connaissance, les eaux ne sont pas incluses dans les projets d'agglomération, mais c'est à vérifier.

Le président s'étonne des honoraires élevés du projet.

M. Wisard répond qu'il s'agit ici d'un travail avec le vivant : une rivière représente quelque chose de plus complexe que la construction d'une école, par exemple. L'équipe de mandataires comprend des architectes, des architectes-paysagistes, des ingénieurs de génie civil, des environnementalistes, des biologistes. Cette pluridisciplinarité, qui fait la qualité du projet, coûte en honoraires. Dans ce genre de chantier, il y a un suivi environnemental qui a aussi son coût.

En l'absence d'autres questions des commissaires, le président remercie les auditionnés et les libère.

### **Procédure de vote**

*Vote en premier débat :*

Le président met aux voix l'entrée en matière du **PL 12671** :

<b>Oui</b> :	<b>15</b> (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée est matière est **acceptée**.

*Vote en deuxième débat :*

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

### **Titre et préambule**

Pas d'opposition, adoptés

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Pas d'opposition, adopté

### **Art. 2 Planification financière**

Pas d'opposition, adopté

### **Art. 3 Subvention fédérale**

Pas d'opposition, adopté

### **Art. 4 Amortissement**

Pas d'opposition, adopté

### **Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

Pas d'opposition, adopté



**Art. 6 Utilité publique**

Pas d'opposition, adopté.

*Vote en troisième débat :*

Le président met aux voix l'ensemble du **PL 12671** :

<b>Oui :</b>	<b>15</b> (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 12671 est **accepté**.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de restitution du rapport, la commission préavise un traitement de loi en catégorie III/extraits.

La commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter ce projet loi d'investissement en faveur de la dernière étape de la renaturation de l'Aire.

Nous vous remercions de votre soutien à ce projet.

## Projet de loi (12671-A)

**ouvrant un crédit d'investissement de 5 335 000 francs pour des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire – 4e et dernière étape : réalisation du tronçon frontière – passerelle des Bis**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'investissement

<sup>1</sup> Un crédit de 5 335 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la quatrième et dernière étape des travaux du projet de renaturation du cours d'eau de l'Aire : tronçon frontière – passerelle des Bis.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Constructions, travaux	3 361 000 fr.
– Honoraires, essais, analyses	909 000 fr.
– TVA (7,7%)	329 000 fr.
– Renchérissement	226 000 fr.
– Divers et imprévus	241 000 fr.
– Acquisitions de terrain	269 000 fr.
<b>Total</b>	<b>5 335 000 fr.</b>

### Art. 2 Planification financière

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique E « Environnement et Energie ».

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Constructions, travaux, honoraires, essais, analyses, TVA, renchérissement, divers et imprévus (rubrique 0524 5020)	5 066 000 fr.
– Acquisitions de terrain (rubrique 0524 5000)	269 000 fr.
<b>Total</b>	<b>5 335 000 fr.</b>

<sup>3</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

<sup>4</sup> Ce projet entre dans le cadre du programme de renaturation au sens des articles 43 à 47 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961, lesquels prévoient un montant annuel alloué à cette fin d'au moins 10 000 000 francs.

### **Art. 3 Subvention fédérale**

Une subvention fédérale de 2 668 000 francs est prévue. Elle est comptabilisée sous la politique E (rubrique 0524 6300).

### **Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### **Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

### **Art. 6 Utilité publique**

L'ensemble des travaux résultant de la réalisation prévue à l'article 1 est décrété d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

# RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE



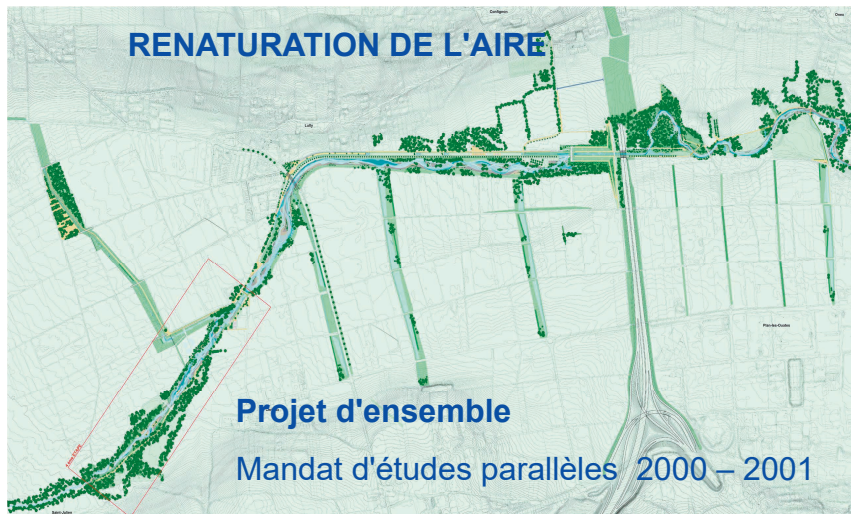
Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671 du 30 mars 2020

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 1

# RENATURATION DE L'AIRE



Projet d'ensemble

Mandat d'études parallèles 2000 – 2001



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 2

# La RENATURATION de L'AIRE, un exemple pratique d'application du DEVELOPPEMENT DURABLE à l'échelle locale.

## 1. ECONOMIQUE :

- Protéger les biens et les personnes contre les inondations en garantissant la robustesse des aménagements réalisés lors des étapes précédentes.
- Soutenir les entreprises genevoises en réalisant des projets d'infrastructures autorisés.

## 2. SOCIAL :

- Accueillir la population riveraine en croissance dans un espace public de qualité.

## 3. ENVIRONNEMENTAL :

- Rétablir le charriage et la dynamique de la rivière.
- Favoriser la diversité de la faune et de la flore riveraines.



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 3

## RENATURATION DE L'AIRE

2: Sécurisation  
de Lully  
et de  
Certoux

1: Tronçon  
pilote

3: Nouveaux milieux naturels  
et sécurisation du PAV

4: Accueil public et charriage naturel



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 4



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 5



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 6



4<sup>ème</sup> étape  
Etat actuel

Avril 2019



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 7

## 4<sup>ème</sup> étape, seuil du dépotoir



Avril 2019



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 8

## 4<sup>e</sup> étape, pont de Certoux



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020

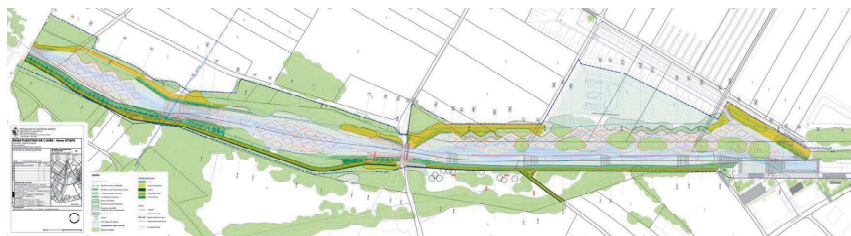
Département du territoire

Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 9

## RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

### Le projet



**Une renaturation de cours d'eau, c'est pour l'essentiel redonner de l'espace vital à la rivière.**

- **Impact foncier majoritairement sur la zone forêt**
- **Impact foncier agricole réduit au strict minimum**



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020

Département du territoire

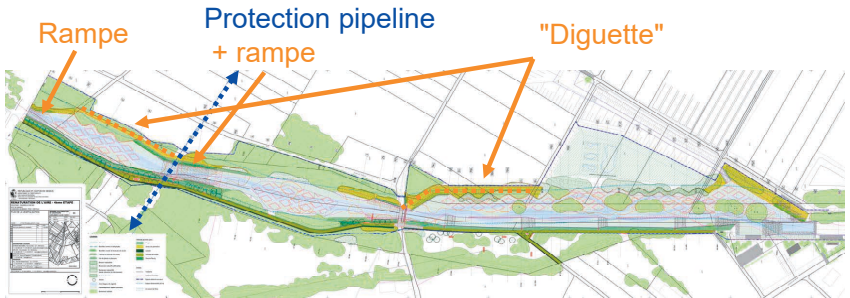
Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 10



## RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

Objectif : **SECURITE**



**GARANTIR LA ROBUSTESSE DU SYSTÈME TERRITORIAL  
DE GESTION DES CRUES**



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

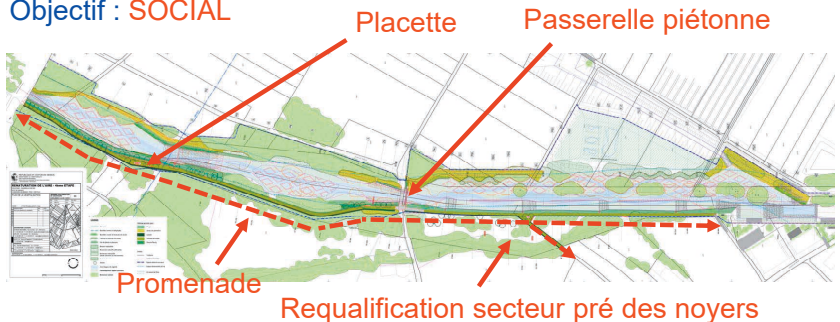
Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

Département du territoire

14.12.2020 - Page 11

## RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

Objectif : **SOCIAL**



**Requalification secteur pré des noyers**

**PROMENADE OFFRANT  
FRAICHEUR ET RESSOURCEMENT**



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

Département du territoire

14.12.2020 - Page 12

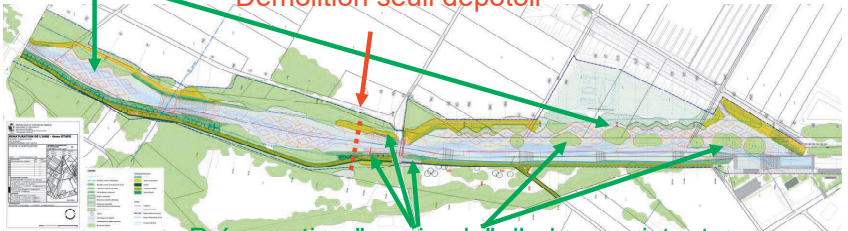
## RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

Objectif: ENVIRONNEMENTAL

Espace vital de la rivière  
élargi à 35-50 mètres

Losanges

Chariage naturel  
Démolition seuil dépotoir



Préservation "maximale" d'arbres existants

DEVELOPPEMENT DE MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES,  
AVEC REPLANTATIONS



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020

Service du lac

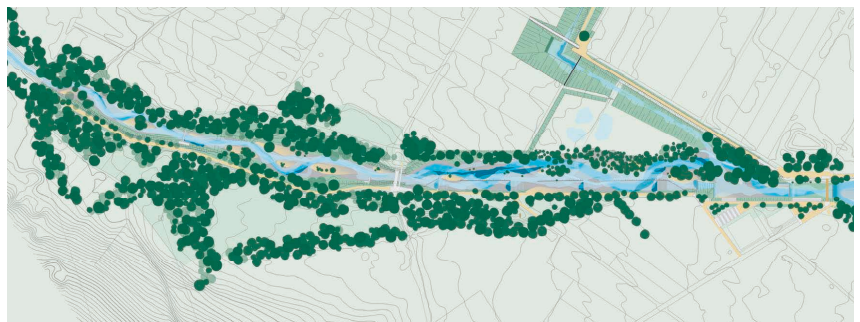
Département du territoire

Service du lac, de la renaturation des cours d'eau

14.12.2020 - Page 13

## RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

Etat futur



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020

Service du lac

Département du territoire

Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 14

# La RENATURATION de L'AIRE, un exemple pratique d'application du DEVELOPPEMENT DURABLE à l'échelle locale.

- **Comité de pilotage Renaturation de l'Aire interne à l'administration cantonale. En place depuis 2000, accompagne les différentes étapes du projet.**
- **Charte Aire, groupe d'accompagnement, comprenant les associations environnementales et agricoles, un groupement agricole local et l'association Vivre à Lully. En place depuis 2002.**
- **Associations riveraines du vallon de l'Aire – décembre 2019 – février 2020. 4 séances de travail.**



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 15

## CONTEXTE (base légale et planification)

RD1273, 6<sup>e</sup> programme de renaturation des cours d'eau 2019-2023, 14 octobre 2019

CTENS Salève-Genevois, 30 août 2019

Plan directeur cantonal 2030, 10 avril 2019

Plan directeur communal de Perly Certoux, avril 2018

Plan directeur communal de Bernex, juin 2012



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 16

# RENATURATION DE L'AIRE 4<sup>ème</sup> ETAPE

Coût des travaux (TTC) : 11 445 000 F

Investissement (PL 12671) : 5 335 000 F

Fonctionnement : 6 110 000 F

Subvention OFEV : 50 %  
soit env. 5 723 000 F

Participations communales: foncier + entretien



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 17



Merci de votre attention



Renaturation de l'Aire, 4<sup>ème</sup> étape – PL 12671

Département du territoire

Commission des travaux - Grand Conseil – 15 décembre 2020 Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

14.12.2020 - Page 18